

**Séance du mercredi 27 février 2019**

Date de la convocation: 18/02/2019

**Membres en exercice :** *L'an deux mille dix-neuf et le vingt-sept février l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de André CAZÈRES,*  
12

**Présents :** 10 **Présents :** André CAZÈRES, Joseph FROMIGUE, Brigitte CAPOU, Pierre CAPOU, Christian COUMET, Alain LARROUDÉ, Catherine LISSARRAGUE, Xavier MACIAS, Jean-Baptiste RAMON, Marianne SARTHOU

**Votants :** 10

**Représentés :**

**Excusés :**

**Absents :** Jean-Philippe CASTAIGNÈDE, Françoise TREY

**Secrétaire de séance :** Jean-Baptiste RAMON

**2019\_011 - Objet : TRAVAUX D'AMELIORATION PASTORALE 2019 : ESTIVES DE GOURY ET CAMBASQUE**

Monsieur le Président expose à l'assemblée l'intérêt qu'il y aurait à réaliser les travaux d'amélioration pastorale suivants :

*Equipements de contention mobile et de clôture sur les estives de Goury et du Cambasque*

dont les devis s'élèvent à la somme de **5 430,45 € H.T.**,

Sous réserve d'être retenus par le Comité de sélection mis en place dans le cadre de l'appel à projets lancé par la Région Occitanie, Pyrénées-Méditerranée « Accompagnement du pastoralisme pyrénéen : volet travaux 2019 » du Programme de Développement Rural Régional, ces travaux peuvent bénéficier de soutiens publics à hauteur de 70 %, soit **3 801,31 € H.T.**, avec un autofinancement restant à la charge de la Commission Syndicale de : **1 629,14 € H.T.**

Cet exposé terminé, le Conseil syndical, à l'unanimité des membres présents :

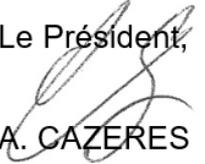
**DECIDE**

- D'adopter le principe de la réalisation du projet ci-dessus,
- De solliciter le concours financier de l'Europe (crédits FEADER), de l'Etat (crédits MAAF et FNADT), du Conseil Régional, du Conseil Départemental et du Parc National des Pyrénées (Convention inter régionale de massif, mesure 2.2 « biodiversité et développement patrimonial dans le parc national des Pyrénées et son aire d'adhésion »),
- De s'engager à disposer de l'autofinancement nécessaire,

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/03/2019 065-256501321-20190227-2019_011-DE

- De mandater Monsieur le Président pour entreprendre toutes démarches et signer tous documents, en vue du lancement du projet et de la mobilisation des aides publiques.

*Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.*

Le Président,  
  
A. CAZERES

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 20/03/2019 065-256501321-20190227-2019_011-DE